

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2024

CCAS DE CHENNEVIERES SUR MARNE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Accusé de réception en préfecture
094-269400123-20240408-2024-009-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	2
I- SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A- LES DEPENSES.....	3
B- LES RECETTES.....	6
II- SECTION D'INVESTISSEMENT	
A- LES DEPENSES.....	7
B- LES RECETTES.....	8

PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président du CCAS, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du CCAS est destiné à la mise en œuvre des aides au bénéfice de personnes en difficulté financière et sociale.

Le poste le plus important des dépenses de fonctionnement est destiné à la rémunération des agents employés par le CCAS (316 911,63 euros en 2023).

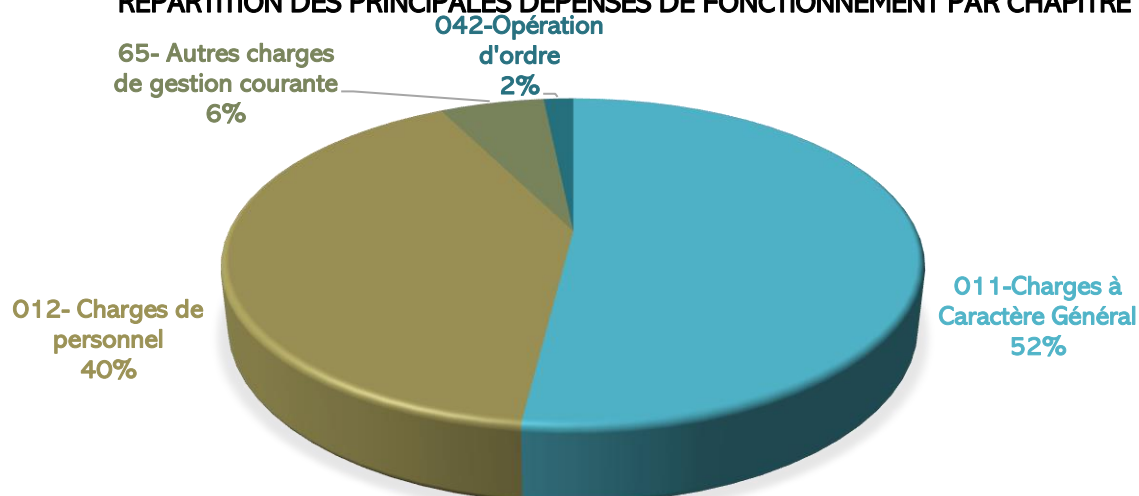
Les autres dépenses sont consacrées à des actions de solidarité (actions de prévention, épicerie solidaire, secours d'urgence, aide alimentaire) ou encore à des manifestations visant à renforcer le lien social (sorties culturelles, séjours et animations seniors).

Compte tenu des orientations proposées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la prévision du Budget primitif 2024 en dépenses s'élève à 824 930,00 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Dépenses	BP 2023	BP 2024	% budget Total
011- Charges à caractère général	420 875,00 €	428 730,00 €	51,97%
012- Charge de personnel et frais assimilés	341 225,00 €	335 000,00 €	40,61%
042- Opération d'ordre	8 600,00 €	13 500,00 €	1,64%
65- Charges diverses de gestion courante	76 300,00 €	47 700,00 €	5,78%
TOTAL	847 000,00 €	824 930,00 €	-2,61%

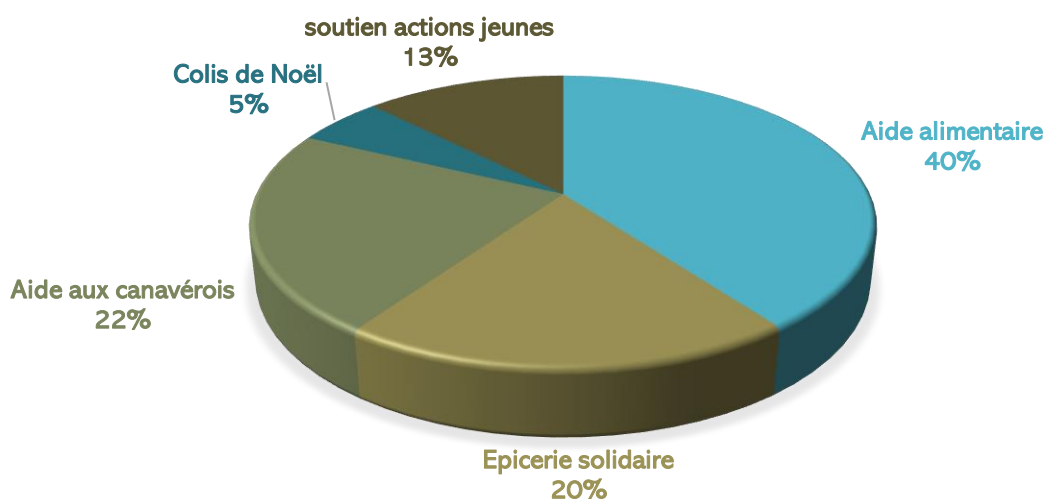
RÉPARTITION DES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



**LES DEPENSES RELATIVES AUX AIDES SOCIALES FACULTATIVES
EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE**

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2024</i>	<i>% budget Total</i>
<i>Aide Alimentaire</i>	48 000,00 €	40,00%
<i>Epicerie Solidaire</i>	24 050,00 €	20,00%
<i>Aide aux canavérois</i>	27 000,00 €	22,00%
<i>Colis de Noël</i>	6 550,00 €	5,00%
<i>Soutien actions en faveur des jeunes</i>	15 000,00 €	13,00%
TOTAL	120 600,00 €	14,62%

RÉPARTITION DES DEPENSES RELATIVES AUX AIDES SOCIALES FACULTATIVES

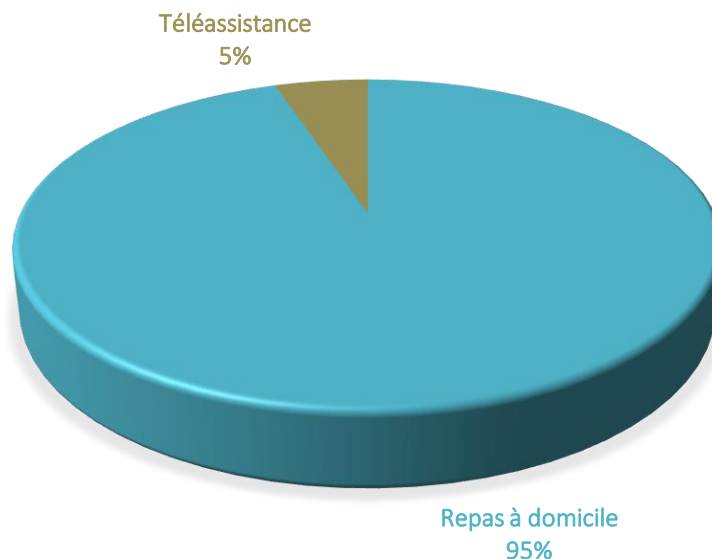


14,62% du Budget Total du CCAS en 2024

**LES DEPENSES RELATIVES AUX ACTIONS POUR FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE DES
PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2024</i>	<i>% budget Total</i>
<i>Repas à domicile</i>	80 000,00 €	95,00%
<i>Téléassistance</i>	4 300,00 €	5,00%
TOTAL	84 300,00 €	10,22%

RÉPARTITION DES DÉPENSES RELATIVES AU MAINTIEN À DOMICILE

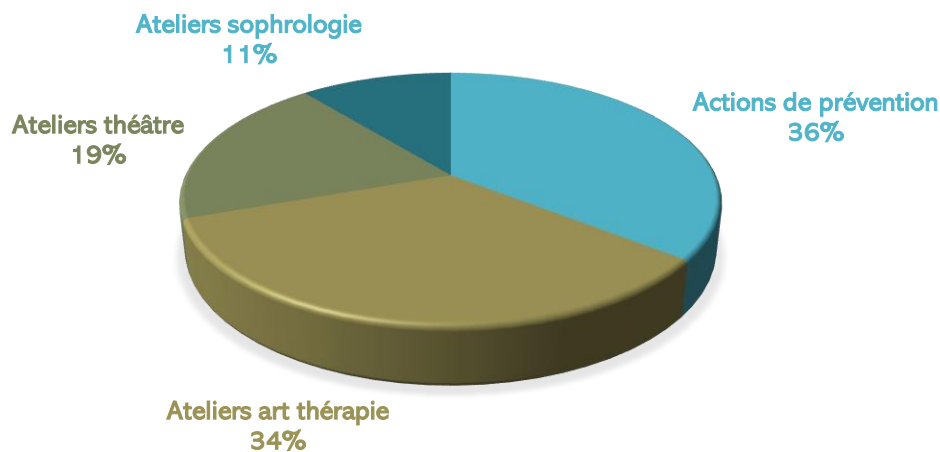


10,22% du Budget Total du CCAS en 2024

LES DEPENSES RELATIVES AUX ACTIONS DE PREVENTION EN FAVEUR DES CANAVEROIS

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2024</i>	<i>% budget Total</i>
<i>Actions de prévention</i>	4 650,00 €	361,,00%
<i>Ateliers art thérapie</i>	4 445,00 €	34,00%
<i>Ateliers théâtre</i>	2 550,00 €	19,00%
<i>Ateliers sophrologie</i>	1 425,00 €	11,00%
TOTAL	13 070,00 €	1,58%

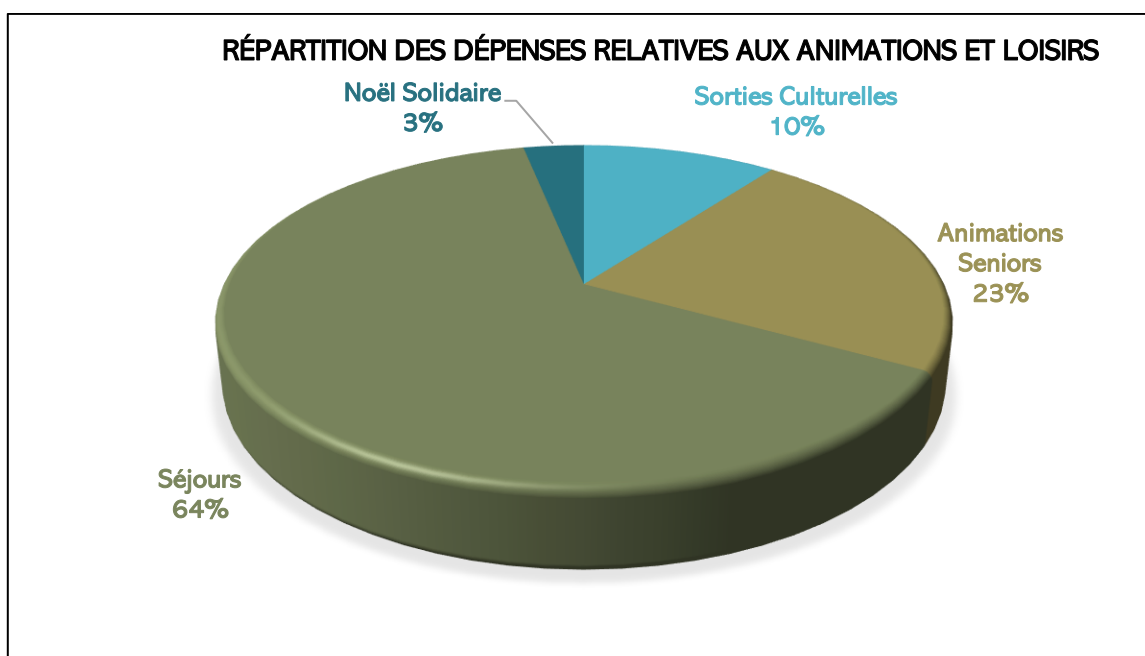
RÉPARTITION DES DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIONS DE PRÉVENTION



1,58% du Budget Total du CCAS en 2024

LES DEPENSES RELATIVES AUX ACTIONS D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2024</i>	<i>% total budget</i>
<i>Séjours</i>	124 100,00 €	64,00%
<i>Animations Seniors</i>	44 205,00 €	23,00%
<i>Sortie culturelles</i>	20 000,00 €	10,00%
<i>Noël Solidaire</i>	6 220,00 €	3,00%
TOTAL	194 525,00 €	23,58%



23,58% du Budget Total du CCAS en 2024

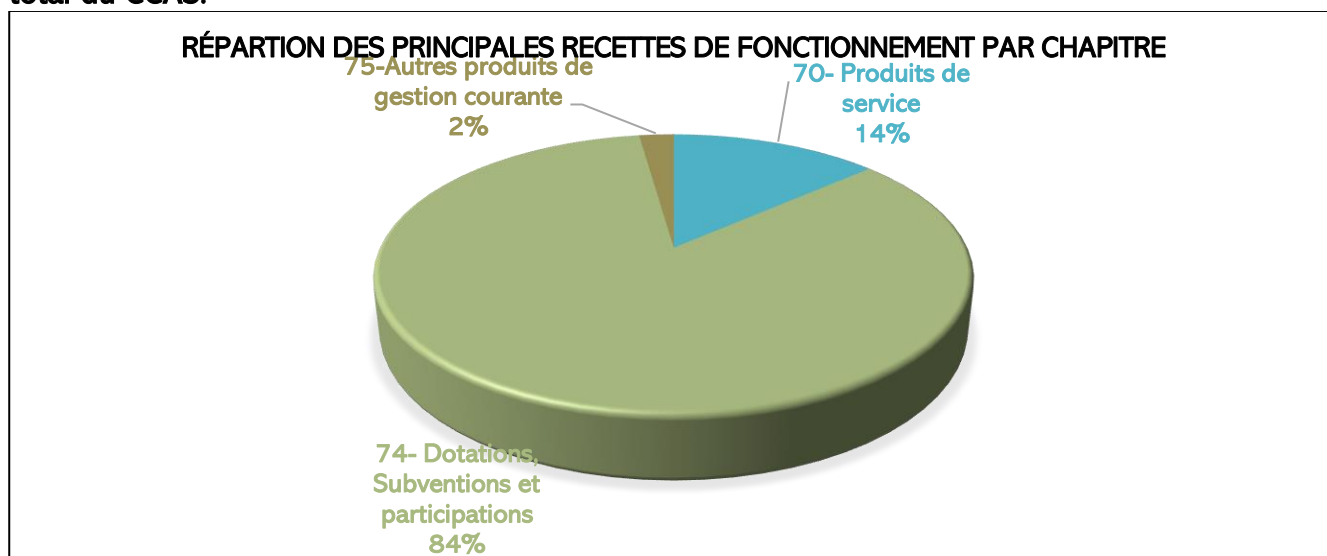
B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont composées pour partie d'une subvention directe de la Ville (à hauteur de 585 000,00 euros en 2024), de subventions du Conseil Départemental du Val de Marne pour le financement des aides légales et des actions mises en place au sein de l'épicerie, de subventions de l'Etat pour la mise en œuvre des actions dans le cadre du Contrat Ville et d'encaissements liés aux animations et loisirs.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

<i>Recettes</i>	<i>BP 2023</i>	<i>BP 2024</i>	<i>% total budget</i>
<i>70- Produits de service (Encaissement animations et loisirs...)</i>	85 500,00 €	99 050,00 €	14,00%
<i>74- Dotations, subventions et participation (Subvention communale, Département, Etat)</i>	619 300,00 €	617 400,00 €	84,00%
<i>75- Autres produits de gestion courante</i>	13 091,42 €	16 455,42 €	2,00%
<i>042- Subvention d'investissement</i>	2 900,00 €	948,80 €	0,11%
<i>012- Remboursement charges</i>	1 500,00 €	1 269,58 €	0,15%
<i>002- Excédent de fonctionnement</i>	124 708,60 €	89 807,02 €	-
TOTAL	847 000,00 €	824 930,00 €	Evolution : -- -2,61%

Pour 2024, la participation totale de la Ville est de 585 000,00 € soit 71,00% du Budget total du CCAS.

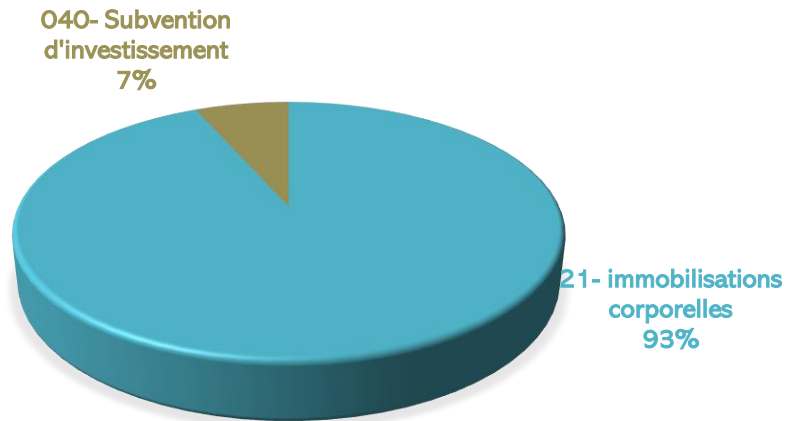


II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2022</i>	<i>BP 2024</i>
<i>21- Immobilisations corporelles</i>	10 940,00 €	13 361,49 €
<i>040- Subventions d'investissement</i>	2 900,00 €	948,40 €
<i>001- Déficit d'investissement</i>	-	7 931,11 €
TOTAL	13 840,00 €	22 241,00 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS PAR CHAPITRE



B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Recettes</i>	<i>BP 2023</i>	<i>BP 2024</i>
<i>040- Opération d'ordre</i>	8 600,00 €	13 500,00 €
<i>10- Dotations, fonds divers et réserves</i>	2 857,88 €	8 741,00 €
<i>001- Excédent investissement reporté</i>	2 382,12 €	0,00 €
TOTAL	13 840,00 €	22 241,00 €

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

